



La traque policière des étrangères à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) comme « maintien de l'ordre » social et racial

Sarah Bachellerie



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rga/7208>
DOI : 10.4000/rga.7208
ISSN : 1760-7426

Éditeur :

Association pour la diffusion de la recherche alpine, UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Référence électronique

Sarah Bachellerie, « La traque policière des étrangères
à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes)
comme « maintien de l'ordre » social et racial », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*
[En ligne], 108-2 | 2020, mis en ligne le 13 octobre 2020, consulté le 12 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rga/7208> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.7208>

Ce document a été généré automatiquement le 12 janvier 2021.



La Revue de Géographie Alpine est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La traque policière des étrangères à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) comme « maintien de l'ordre » social et racial

Sarah Bachellerie

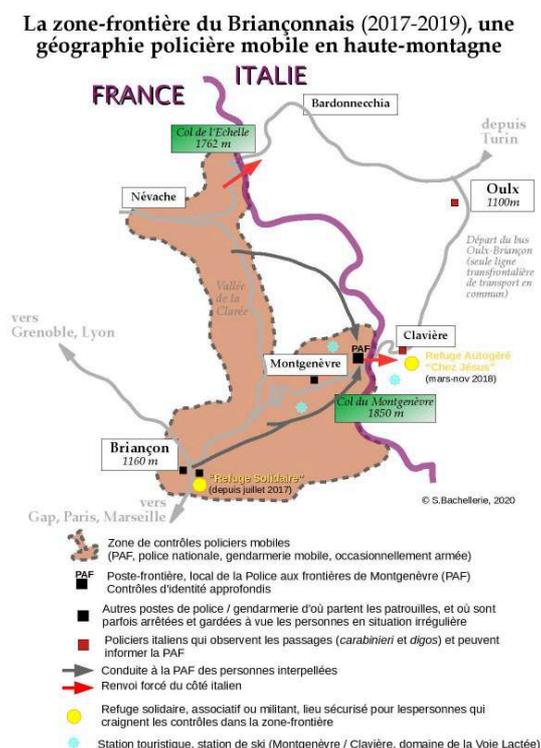
Introduction

- 1 La montagne fait partie, tout comme la mer et le désert, des milieux naturels difficiles à apprivoiser par les humains et potentiellement dangereux, voire mortels. Mais le « risque naturel » n'existe pas en soi : pour les personnes en migration, ces espaces ne deviennent dangereux qu'à partir du moment où « les États pensent utiliser le géopouvoir [de ces espaces] pour les transformer en frontière infranchissable » (C. Heller, *Libération*, 14/12/2017). Dans les Alpes, entre 1920 et 1950, la mise en place de contrôles administratifs et policiers à la frontière italo-française a rendu illégaux des mouvements transalpins de populations qui avaient toujours existé (Siestrunck, 2013). Ces contrôles ont conduit les étrangères qui ne s'inscrivaient pas dans des circuits de migration officiels, encadrés par les autorités, à éviter les points de contrôle policiers en passant par des chemins de montagne plus ardues (Hanus, 2012). Depuis l'entrée en vigueur des accords de Schengen en 1993, les travailleuses italiennes circulent librement entre l'Italie et la France. Mais à mesure que les discours politiques et médiatiques ont construit des figures hostiles de « migrantes » venues du Sud ou de l'Est de la Méditerranée, les garde-frontières ont été encouragés à cibler dans leur contrôle les personnes suspectées de « risque migratoire » (Hanus, 2012). Selon C. Del Biaggio (*Libération*, 14/12/2017), le contrôle accru aux frontières intérieures de l'espace

Schengen depuis 2011 a créé dans les Alpes le même processus de « politisation » de l'espace naturel qu'en Méditerranée.

- 2 Durant l'hiver 2016-2017, la région du Briançonnais (Hautes-Alpes, France) est devenue une voie de passage importante pour des personnes en majorité originaires d'Afrique sub-saharienne qui cherchaient à émigrer de l'Italie vers la France. La plupart d'entre elles se rendaient en France pour demander l'asile ou une protection en tant que mineures. Légalement, elles auraient dû être autorisées à rejoindre une ville pour faire valoir leur demande de protection¹. Elles étaient cependant contraintes de franchir la frontière en évitant les contrôles policiers parce que la Police Aux Frontières (PAF) leur refusait l'entrée sur le territoire².
- 3 En effet, dès juin 2017, l'État français a déployé des moyens policiers exceptionnels, grâce aux renforts de la gendarmerie mobile et de l'armée, pour assurer le blocage des personnes en migration à la frontière du Briançonnais. Les contrôles policiers se sont étendus bien au-delà de la zone prévue dans la législation³, formant une « zone-frontière » sur l'espace montagneux compris entre le col de l'Échelle, Montgenèvre et Briançon – et même en aval de Briançon, sur la route de Gap, comme le démontre la carte des pratiques policières mobiles visant à empêcher les traversées migratoires et qui ont transformé la montagne briançonnaise en « zone-frontière » (Figure 1).

Figure 1 – La zone-frontière du Briançonnais (2017-2019), une géographie policière mobile en haute-montagne



Cartographie, S. Bachelierie, 2019.

- 4 Suite à l'élaboration de ce dispositif de contrôle, entre mai 2018 et mai 2019, quatre personnes d'origine africaine ont trouvé la mort, deux autres ont disparu, et trois ont été gravement accidentées en tentant de traverser cette zone-frontière montagneuse (*Tous Migrants*, mai 2019). L'association briançonnaise *Tous Migrants* (2019)

comptabilise, en 2018, 2104 consultations médicales de personnes présentant des séquelles physiques (gelures, chocs, blessures, membres cassés, etc.) ou psychologiques sérieuses de leur traversée de la frontière. Selon l'association, des centaines d'interventions ont pu être évitées grâce à la mobilisation solidaire d'habitantes qui ont sillonné la montagne toutes les nuits pour venir en aide aux personnes étrangères mises en danger par la présence policière. Or, cette même montagne frontalière est traversée quotidiennement par des touristes et des habitantes qui ne courent aucun danger. Le processus de transformation de l'espace haut-alpin en « territoire policier » (Jobard, 2001) opère donc de manière différentielle selon les personnes qui le traversent.

- 5 Lors de mon terrain d'enquête, en 2018 et 2019, les pratiques policières mises en œuvre étaient principalement mobiles : il s'agissait de rondes et de traques. Les rondes balisaient le territoire en y manifestant une présence policière ubiquiste. Les traques ciblaient les populations sur lesquelles opérer un contrôle d'identité, procédant en deux temps : l'identification de la personne « suspecte », puis la poursuite de cette personne pour la saisir. Les contrôles d'identité à la frontière concernaient uniquement les individus identifiés a priori par le regard policier comme des potentiel·les « migrantes clandestines ». Le ciblage racial des individus par les forces de l'ordre n'est pas nécessairement idéologique : il peut s'expliquer par un simple « racisme pragmatique » (Fassin, 2010) dont le but serait d'augmenter le « rendement » des contrôles. En revanche, du point de vue des personnes qui subissent les contrôles, ces pratiques discrétionnaires étaient vécues comme une discrimination raciale, voire raciste, comme cela m'a été indiqué par Francis*⁴ et Christian* en mai 2019 et dans des discussions informelles avec des personnes ayant traversé la frontière en 2018 et 2019. Cela révèle que, « plutôt que le maintien de l'ordre public, c'est finalement la reproduction de l'ordre social que la présence des patrouilles policières assure. Autrement dit, une manière de rappeler à chacun sa place, et notamment sa place face à l'État et à celles et ceux chargés de mettre en œuvre sa politique répressive » (Fassin, 2010, p. 113). L'interpellation policière, est en cela un « rappel à l'ordre national », mais aussi à l'« ordre social » et « racial » (Guénebeaud, 2017, p. 428).
- 6 J'analyse la récurrence des traques policières à la frontière à partir de la théorie développée par Chamayou (2010) de la « chasse aux humains », une technologie du pouvoir qui réaffirme un rapport de domination déjà existant. Au lieu de prendre la forme d'un affrontement entre deux parties égales, le rapport de force est marqué par une radicale asymétrie des armes et l'ennemi n'est pas reconnu comme un égal, mais comme une proie. Dans son ouvrage, Chamayou joue sur le double sens du mot « chasse » en français : les « chasses-expulsion » (qui consistent à faire disparaître les populations indésirables) seraient ainsi complémentaires des « chasses-captures » (qui consistent à immobiliser une proie pour l'attraper). La traque des pauvres ou des étrangères comme technologie de domination s'ancre dans une généalogie coloniale ; or, la délégation du pouvoir de chasse de l'État à un corps spécifique aurait été l'acte de naissance de la police moderne (Chamayou, 2010).
- 7 Ainsi, les traques policières des personnes migrantes dans la zone-frontière du Briançonnais révèlent le fait que les frontières contemporaines produisent des catégories sociales et raciales en interdisant à certains groupes sociaux le droit de se déplacer ou d'exister dans l'espace, et en les exposant à la violence de cet espace. Mon analyse s'inscrit dans le champ des *border studies*, qui, depuis les années 1990,

dénaturalisent l'existence des frontières nationales en s'intéressant au processus de construction de la frontière (*bordering*). Celle-ci est comprise comme dispositif de contrôle des flux, mais aussi comme création de catégories sociales hiérarchisées entre les groupes sociaux (*ordering*), en produisant l'altérisation (*othering*) et l'exclusion sociale et spatiale des groupes dominés (Van Houtum, Van Naersen, 2001). Gardée par des agent·es de police qui sont chargée·es en d'autres lieux du « maintien de l'ordre » public, la frontière assure également le maintien d'un « ordre » politique et social : elle légitime les catégories nécessaires à l'exercice du pouvoir (l'État et la nation, fondatrices du pouvoir souverain), et entérine les différentes dominations de classe, de race et de genre (Guénebeaud, 2017), ainsi que la démarcation entre celles et ceux qui ont le droit à la mobilité et celles et ceux à qui l'on interdit l'accès à l'espace.

- 8 Tout d'abord, je détaillerai les pratiques par lesquelles les agent·es du contrôle aux frontières ciblent les individu·es à arrêter, puis je montrerai que ce ciblage se fonde sur des catégories sociales et raciales dont il participe à reproduire l'ordre hiérarchique. Je montrerai ensuite que les traques policières produisent de la violence symbolique et physique à l'encontre des personnes migrantes, mais également la disparition de ces personnes de l'espace public.
- 9 Cette recherche se fonde sur une enquête de terrain d'un an et demi dans le Briançonnais et Val de Suse, où je suis arrivée en mars 2018 pour mes recherches de mémoire de master (ENS de Lyon). Durant un an et demi, j'ai effectué une participation observante (Soulé, 2007) au sein du mouvement de solidarité franco-italien auprès des personnes exilées, ce qui m'a permis d'observer en temps réel le dispositif policier et ses effets sur les personnes migrantes. J'ai fait partie des « maraudeur·euses solidaires », parcourant la montagne pour observer les violences policières et proposer une assistance aux personnes migrantes en difficulté ; j'ai vécu dans des lieux d'accueil solidaires, où j'ai récolté les témoignages des personnes qui arrivaient côté français ou étaient reconduites du côté italien de la frontière. Dans la mesure où j'étais identifiée comme membre de groupes associatifs opposés au travail policier et dont l'activité était illégalisée, il m'a malheureusement été impossible de mener des entretiens auprès d'agent·es du contrôle. J'ai cependant complété mon enquête avec 45 entretiens avec des habitant·es de la zone-frontière et acteur·ices économiques locaux, témoins quotidiens du travail de la frontière.

Le ciblage des étranger·es « à arrêter »

- 10 Au cours de mon enquête, j'ai rencontré différent·es touristes qui fréquentaient le village de Montgenèvre : ces personnes ne savaient même pas que la frontière était contrôlée, car celle-ci leur était invisible. Leur véhicule n'était jamais arrêté au niveau du poste-frontière et elles ne subissaient jamais de contrôle d'identité lorsqu'elles circulaient dans la zone. J'ai interrogé cette situation : comment cela se fait-il que des individus ignorent jusqu'à l'existence de la frontière, quand d'autres y sont systématiquement exposés ?
- 11 Le renforcement du contrôle de la frontière a commencé par une phase « spectaculaire » du printemps à l'hiver 2017 : le blocage du col de l'Échelle et de la vallée de la Clarée par des barrages militaires qui assuraient le contrôle systématique des véhicules. Les patrouilles militaires et policières dans tous les villages de la vallée et la surveillance par hélicoptère ont opéré une rupture dans le paysage quotidien, le

transformant selon plusieurs habitant·es en « décor de guerre »⁵. Mais dès le début de la saison touristique d'hiver, les contrôles se sont restreints sur le plan spatial et temporel : ils ont été retirés de la vallée de la Clarée (la route principale vers Briançon), rapprochés de la frontière-ligne et du poste de la PAF, et renforcés la nuit. Les stratégies policières que j'ai observées à partir de cette période se sont concentrées sur le renseignement des routes de passage afin d'aller chercher directement les personnes « potentiellement irrégulières » dans les lieux et aux horaires où elles avaient le plus de chances de se trouver. Cela a marqué le début d'une stratégie de ciblage des étrangères irrégulières plutôt que d'un contrôle visible et systématique de la frontière. Tout au long de mon observation des passages à Montgenèvre, j'ai constaté qu'au poste-frontière, un simple coup d'œil jeté par l'agent·e de la PAF aux passager·es du véhicule suffisait à déterminer si le contrôle d'identité aurait lieu ou non. Lors des patrouilles mobiles dans la zone-frontière, les critères à partir desquels les agent·es de la PAF ciblaient les individus « à contrôler » étaient : le port d'un sac à dos ou d'une valise ; le fait de se déplacer de nuit et/ou en groupe ; le fait de montrer des signes de crainte, de se cacher ; et la couleur de peau « noire », ou identifiée comme telle. Francis*, qui a traversé la frontière franco-italienne en août 2018, explique que :

Déjà, pour les frontières, ça se voit direct, au niveau des contrôles. Quand tu es dans un bus qui part de Oulx pour Briançon, [à la frontière], quand la police monte dans le bus, ils ont déjà des cibles. Quand ils montent ils regardent, ils voient des Blancs quelque part, ils contrôlent pas vraiment, il va directement vers les Noirs. Et aussi (...) si tu pars seule, ou tu passes avec des Blancs, il n'y aura pas de contrôles sur ta voiture (...). Mais, si tu viens, t'as seulement un Noir dans ta voiture, tu rencontres le contrôle.⁶

- 12 Au cours de la période 2017-2019, le resserrement de la coopération entre la police française et la police italienne a renforcé la logique de ciblage. J'ai observé que les carabinieri présents à Oulx et Clavière au départ du bus pour Briançon informaient leurs homologues de la PAF du nombre de personnes « potentiellement » migrantes, ainsi que des chemins que les personnes semblaient emprunter. D'autre part, au poste-frontière, la PAF demandait aux chauffeurs de bus de la ligne transfrontalière combien de gens étaient descendus à Clavière ; les chauffeurs que j'ai interrogés⁷ disaient se sentir obligés de répondre aux forces de l'ordre lorsque celles-ci les interrogeaient. La PAF a également coopéré avec la direction de la station de ski de Montgenèvre afin de mettre à contribution les pisteurs-secouristes, à qui leurs chefs demandaient, via la radio centrale, d' « aller voir » quand « il y a des migrants »⁸. « C'est pas forcément [parce] qu'ils sont en danger », précise Quentin*, pisteur à Montgenèvre. « L'an dernier, la PAF n'avait pas les scooters, donc s'ils repéraient [des gens], ils nous envoyaient facilement ». Pour la police, s'appuyer sur les pisteurs-secouristes présente de nombreux intérêts stratégiques : placés à différents endroits de la station, ils se déplacent rapidement à ski et en motoneige, et communiquent en instantané par radio. Leur participation indirecte à la surveillance frontalière permet donc un balisage de tout le domaine skiable comme zone d'identification « des migrants ». Enfin, les habitant·es du village de Montgenèvre ont rapporté que de nombreuses délations à la PAF avaient lieu, faisant planer sur l'ensemble du village une atmosphère de peur et de suspicion. Ces appels anonymes à la PAF ont conduit à de nombreuses arrestations de personnes étrangères et parfois de citoyennes solidaires⁹. Grâce à ces différents signalements policiers ou civils, plutôt que de sillonner au hasard l'ensemble de la zone-frontière, les forces policières pouvaient se concentrer sur les lieux où les personnes ciblées avaient été repérées, et tout simplement les « cueillir ». C'est ainsi

que la ronde – balisant le « territoire policier » (Jobard, 2001) en cherchant à identifier la cible parmi la foule –, se transforme en traque – la poursuite de la proie.

La construction sociale de l'identification raciale

- 13 Le sentiment d'évidence avec lequel la police et ses informateur·ices paraissent identifier d'un simple coup d'œil « les migrant·es » dans la zone-frontière m'a paru surprenant – d'autant plus que, dans une station traversée par des flux touristiques, être étrangère n'a rien d'un fait remarquable. Cependant, à Montgenèvre, l'offre touristique est à destination des classes moyennes et aisées et les clientèles « internationales » sont majoritairement issues de pays dits du « Nord » (Italie, Belgique, Royaume-Uni, Pologne, Russie, Israël, etc.). Montgenèvre s'apparente à ce qu'Anderson caractérise comme un « espace blanc » (« white space », 2014), c'est-à-dire un espace réservé aux classes moyennes et supérieures, qui, dans un contexte d'inégalité sociale structurelle, est occupé par des personnes à la peau claire dont la présence est construite comme « normale ». Par exemple, Audrey*, australienne et habitante de Montgenèvre, constate l'écart entre sa propre condition et celle des étrangères illégalisées racisées qui font l'objet des contrôles : « Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ça fait tellement scandale. Ça fait 25 ans que j'habite ici, moi je suis étrangère et je suis blanche, je n'ai jamais eu de souci ». Comme le montre Dorlin (2009) : « Le “blanc” désigne plutôt le fait de jouir de ce que l'on pourrait appeler une certaine “transparence sociale” (...) » qui implique qu' « on n'a pas à endosser de marque infamante [d'altérité] ».
- 14 Inversement, Francis* explique comment le seul fait d'être « noir » dans la zone-frontière semble déclencher l'intervention policière :
- « Les policiers au niveau des frontières [...] nous traitent d'une autre façon. Quand on est en train de passer dans les bois, pour éviter la police, quand vous vous faites arrêter avec les Blancs, ils ne demandent jamais les papiers aux Blancs. On nous arrête, avec un petit groupe dans la forêt, dans la frontière, avec les Blancs, on cible sur nous les Noirs, pour nous demander les papiers, vous faites quoi ici, et tout ça. Et ce qui est encore mauvais, c'est qu'il y a même souvent, parmi nous, des Noirs qui sont des Français ! (...) On peut passer avec des amis Blancs, mais ils contrôlent les Noirs français. »¹⁰
- 15 Ainsi l'identification policière reproduit des catégories sociales ancrées dans l'imaginaire collectif : elle participe en cela à produire la normalisation des corps « blancs » et la stigmatisation des corps « noirs ».
- 16 Il est arrivé que des personnes en migration, comprenant que le travail de la frontière repose sur la catégorisation des individus, utilisent la subversion des normes sociales comme stratégie de passage. La théorie de Bauman (1997) qui présente le « touriste » comme le miroir inverse du « vagabond » en migration est performée concrètement dans la station de Montgenèvre. Lors de mes séances d'observation dans la station, les gens qui avaient les attitudes stéréotypiques des « touristes » (se déplacer en pleine journée, en plein centre du village, boire un verre « en terrasse », porter des vêtements de marques sportives, des chaussures de randonnée, une combinaison de ski, des skis ou un snow-board) n'étaient pas arrêtés par la police, ni même surveillés, peu importe leur couleur de peau. Ainsi, pour une personne illégalisée racisée, jouer le rôle du ou de la touriste aisée de Montgenèvre est une stratégie de « *passing* » (Guénebeaud, 2017) qui

permet de transcender l'assignation raciale policière, et ainsi, de passer littéralement la frontière sans être la cible d'une arrestation.

- 17 Au cours de mon enquête, les personnes irrégularisées à la peau claire (kurdes, arabes, kabyles, afghanes, kosovares) qui se sont risquées à jouer le rôle de « touriste » ont toutes échappé au contrôle de la PAF. À l'inverse, de nombreuses tentatives d'Africain·es « noires » ont été soldées par des échecs. Cela confirme la prédominance de la discrimination raciale dans le passage de la frontière : si les migrant·es « blanches » peuvent s'en sortir par la même voie que les touristes et les habitant·es, cela signifie que les traques policières sont exclusivement réservées aux personnes perçues comme « noires ». De nombreuses observateur·ices engagées en solidarité avec les personnes exilées, s'appuyant sur l'expérience de ce qu'iels voient au quotidien, qualifient d'ailleurs les pratiques de contrôle de la PAF de « chasses aux Noires »¹¹.

La traque comme technologie de domination

- 18 La traque comme technique policière prescrit les gestes et comportements de la personne à qui elle impose le rôle de « proie » (Chamayou, 2010). Elle pousse notamment les individu·es traqués·es à accroître leur prise de risque lorsqu'iels marchent dans la montagne, en se cachant (se privant ainsi de l'aide potentielle de passant·es), en attendant dans le froid, en s'allongeant dans la neige, en faisant des détours sur d'autres versants, en courant dans l'obscurité¹²... Par exemple, en mars 2018, par -10°C, une personne m'a raconté qu'elle était restée trois heures allongée dans une flaque d'eau gelée dans le village de Montgenèvre parce qu'elle se cachait à cause des rondes des voitures de police.
- 19 Entre mars et juin 2018, j'ai retranscrit 14 récits de « courses-poursuites », dont la fréquence était quasi-hebdomadaire. Les agent·es du contrôle de la frontière tentaient de soumettre une individu·e ciblé·e comme « migrant·e clandestine » au contrôle d'identité en courant à sa suite à travers le massif montagneux. Ces scènes se déroulaient souvent dans l'obscurité : les agent·es du contrôle étaient équipés de matériel de vision nocturne, pas les personnes poursuivies. Cela a pu conduire à des chutes, à l'isolement d'individu·es vis-à-vis de leur groupe, à des pertes de repère, à des cas d'hypothermie, à de noyade, etc. Le cas le plus tragique a été celui B. Matthews, morte noyée dans la Durance au cours d'une traque policière, le 7 mai 2018. Le même jour, j'avais enregistré un entretien avec Aboubakar* à Briançon. Blessé à la jambe, il boitait fortement :
- « (...) Parce que la police nous poursuivait. [...] On a pris la route, là, après la frontière, là. La police était là avec les jumelles, pendant qu'on était couchés dans la neige. On était couchés dedans. [...] Lorsque les policiers venaient, [...] je me suis levé, j'ai commencé à courir. Il y a trois personnes qui m'[ont] suivi. [...] Lorsqu'on a récupéré le goudron, on a dû marcher petit à petit, petit à petit, petit à petit, petit à petit. Quand on voit le véhicule, on se cache, quand on voit un véhicule, on se cache. [...] [Au matin], on voit la police venir dans le village. De nous surprendre, devant nous, comme ça. On était quatre. Pourtant il a suivi les trois personnes. Moi je suis monté en haut, je me suis caché dans les grottes là. Il a pris les trois personnes là. (...) Il les a attrapés. »

- 20 Certains témoignages décrivent également une variante des courses-poursuites qui serait les « guets-apens », quand un véhicule poursuit une personne à travers la forêt pour la mener jusqu'à l'endroit où un groupe de policières l'attend pour la « cueillir »¹³.
- 21 Lors de mes discussions à Clavière ou à Oulx avec des personnes qui s'apprêtaient à passer la frontière, j'ai constaté que la plupart d'entre elles refusaient toute autre stratégie de passage que celle qui consiste à se cacher la nuit à travers la montagne. Elles adoptaient ainsi d'emblée la posture de proie qu'allait leur imposer la traque policière. Des échanges plus approfondis avec des personnes qui ont traversé cette frontière m'ont suggéré que cette attitude s'enracinait dans les traumatismes hérités des interactions avec la police, dans les pays d'origine ou lors du parcours migratoire, en Italie ou en Libye. Selon Francis*, les personnes qui ont déjà traversé plusieurs frontières anticipent l'arrestation policière, et c'est cette peur qui les conduit à courir ou grimper dans le massif montagneux pour éviter les contrôles, accroissant leur prise de risque et se mettant ainsi elles-mêmes en danger¹⁴. Sur les milliers de personnes qui ont traversé la frontière durant mon enquête, seules quelques-unes, convaincues de la légitimité de leur présence et de leur passage, ont tenté de se présenter au poste-frontière et de revendiquer leur droit à entrer en France¹⁵. Or, elles ont été les plus exposées aux violences policières : les cas signalés en 2018 avaient presque toujours été précédés d'un acte de résistance de la part de la personne arrêtée : refus de donner ses empreintes, refus de monter dans la voiture qui la reconduit à Clavière, etc.
- 22 Cette peur constante et anticipée s'explique par le fait que les traques à la frontière s'inscrivent dans un « régime de violence généralisée » (Babels, 2018) en Europe à l'encontre des personnes migrantes. Suite à l'arrestation, les violations de droit¹⁶ qui ont lieu à l'intérieur du poste-frontière de la PAF poursuivent la violence symbolique en déniaient aux personnes arrêtées la condition de citoyen-ne et donc de sujet politique. Les violences psychologiques (insultes, menaces) et physiques (vols, passages à tabacs)¹⁷ y ont également lieu : elles sont des « cérémonies de dégradation » (Blanchard, 2014) qui ont pour effet de produire l'humiliation. Les victimes de ces violences ne peuvent recourir à aucune assistance, ni médicale, ni juridique, pour se défendre. Les effets sur les individus de ce continuum de violences physiques et psychologiques à leur rencontre peuvent se ressentir sur le long terme : par exemple, une personne qui avait traversé la frontière, revenant dans le Briançonnais par hasard un an plus tard, a été atteinte d'une crise psycho-traumatique qui l'a conduit à l'hôpital pendant plusieurs semaines¹⁸. Ainsi la traque à la frontière est la marque inaugurale d'un « gouvernement par l'inquiétude » des étrangères indésirables (Chamayou, 2010), qui cherche à leur rappeler sans cesse leur condition d'illégitimité ainsi qu'à les déposséder de leurs capacités de résistance.

La traque comme disparition, et la lutte pour la visibilité

- 23 La traque participe également d'une autre « technologie de la violence » à l'encontre des personnes irrégularisées : la disparition programmée de leur corps et de leurs trajectoires dans l'espace (Boyce, 2012). Le travail policier dans la zone-frontière briançonnaise, s'il ne bloque pas les flux d'immigration irrégularisée – contrairement à ce qu'il prétend –, a pour effet concret de chasser les personnes indésirables hors des zones fréquentées de la station. Les zones d'interpellation sont reléguées vers des

espaces de forêt et de montagne à l'écart des zones habitées. Par ailleurs, les contrôles se concentrent dans des lieux fermés, comme le poste-frontière où parfois se trouvent entassées des dizaines de personnes interpellées¹⁹, ainsi soustraites à l'espace public et au regard extérieur. Selon Tina*, travailleuse saisonnière à Montgenèvre : « Voilà c'est comme ça, les gens [étrangers] qui sont dans Montgenèvre, les gendarmes ils arrivent, et... ». Son silence est suivi d'un geste de balayement par lequel elle mime la disparition des personnes migrantes au regard de la population.

- 24 Il y a également une gestion temporelle du travail de la frontière : le dispositif policier se déploie massivement en dehors des saisons touristiques, et de manière plus maîtrisée « en saison »²⁰. Par ailleurs, dès l'été 2018, les agent·es de la PAF ont eu de plus en plus recours à des équipements civils en journée (tenues de randonneur·euses, véhicules banalisés), ainsi qu'à l'incorporation des travailleur·euses et infrastructures de la station au sein du dispositif de contrôle : tout cela rend la présence policière plus discrète. À l'inverse, les habitant·es comme Boris* qui vont la nuit sur les pistes et les chemins de randonnée de Montgenèvre, spécifiquement dans les espaces où marchent les personnes irrégularisées, afin de leur venir en aide, décrivent des scènes de traque explicites :

« Des courses-poursuites j'en ai vues plein. Je dirais, des chasses à l'homme plus que des courses-poursuites. Ils arrivaient en voiture comme des cowboys en hurlant. Ça m'est arrivé au moins une dizaine ou une quinzaine de fois, sur les pistes de ski en motoneige, ou sur les routes en voiture. Ils les traquaient, j'ai vu des scènes démentielles dans les rues de Montgenèvre »²¹.

- 25 Le décalage radical entre les pratiques policières diurnes et nocturnes peut ainsi être compris comme une double tentative de dissimuler l'usage politique de la violence aux populations « légitimes », ce qui permet de la déployer de manière non-contrainte et très évidente contre les populations « indésirables ».
- 26 Pour cette raison, les collectifs et associations qui se sont créés dans le Briançonnais et le Val de Suse pour soutenir les personnes migrantes et dénoncer les politiques migratoires, travaillent activement à « visibiliser » dans l'espace public (et médiatique) l'expérience vécue quotidiennement par les personnes étrangères qui subissent les arrestations policières. Afin de réinscrire ces violences dans l'espace concret où elles ont lieu, diverses manifestations ont été organisées au cours des années 2018 et 2019 dans la station de ski, durant lesquelles des banderoles étaient posées sur les infrastructures touristiques, des récits de violences policières étaient lus à voix haute ou distribués sous forme de tracts. Ces pratiques militantes ont pour but d'attaquer directement le processus d'invisibilisation qui caractérise les personnes migrantes dans la zone-frontière en revendiquant la légitimité de leur présence, dans le Briançonnais comme ailleurs.

Figure 2 – Manifestation organisée par diverses militant·es français·es et italien·nes à la station de Montgenèvre, suite au décès de T



Photographie S. Bachellerie, 23/02/2019.

Conclusion

- 27 La stratégie du ciblage a pour effet de dissocier radicalement deux types d'expériences vécues par les personnes étrangères dans cette zone de montagne : la première étant vouée au plaisir et au divertissement (pour les « touristes internationaux »), l'autre étant celle de la fuite et de la peur imposées par les traques policières (pour les personnes étrangères irrégularisées, majoritairement originaires d'Afrique et du Moyen-Orient). Le phénomène de partition de l'espace produit dans la zone-frontière s'apparente ainsi à ce que Fanon (1962) décrit comme la « compartimentation du monde » caractéristique du monde colonial : « Le monde colonisé est un monde coupé en deux. La ligne de partage, la frontière en est indiquée par les casernes et les postes de police » (Fanon, 1962, p. 47). On retrouve en effet dans l'invisibilisation des personnes illégalisées le même mécanisme caractéristique du contexte colonial qui consiste à occulter la violence déployée dans les colonies du regard de la métropole (Gregory, 2004 ; Butler, 2002). Ce « présent colonial » prend la forme, selon Gregory (2004), d'une « guerre sans témoins ».
- 28 Les pratiques de contrôle de la frontière briançonnaise confirment les théories de Butler (2002) : dépassant la notion formulée par Agamben (1998) « d'abandon » des personnes illégalisées à la « vie nue », elle montre que le pouvoir sélectionne les corps exposés à la violence selon des critères de classe et de race ; Mbembe (2006) lui fait écho en argumentant que les corps noirs sont la cible d'une « nécropolitique ». Les personnes en migration ne sont pas uniquement « abandonnées » à la violence du massif montagneux, mais contraintes par des pratiques policières à risquer leurs vies dans des espaces mortifères : la violence qu'elles subissent entre dans le cadre d'« un système de gestion racialisé » de la frontière (Rosas, 2006).

- 29 Au sein des *border studies*, de nouvelles approches issues de la théorie féministe contestent la représentation des frontières comme un outil du pouvoir souverain qui s'abattraît de manière unilatérale sur les sujets (Donzelli, 2013). Présentant les frontières comme des « champs » (*borderscapes*) traversés par des contestations, elles prétendent au contraire que la violence aux frontières permet l'émergence d'une « créativité politique » (Brambilla, Jones, 2019). Or, la traque comme prisme d'analyse des rapports sociaux à la frontière nous invite à remettre cette idée en question. En effet, selon Chamayou (2010), la traque prescrit des rôles de prédateur et de proie, qui sont à l'avance distribués par les rapports de domination. Dans l'espace-temps spécifique d'une zone de frontière qui peut être traversée selon des conditions fixées par la traque policière, et tant que dure la chasse, la « fuite en avant » et la peur constante qu'elle impose aux personnes traquées laisse peu de place à la rébellion.
- 30 Les pratiques de contrôle migratoire à la frontière haute-alpine, en réactualisant et renforçant les hiérarchies raciales et de classe, participent activement au processus de compartimentation du monde contemporain, et ainsi à maintenir un ordre dont la généalogie est coloniale. Ce « maintien de l'ordre » social et racial peut être appréhendé à travers l'idée que la « chasse-capture » des travailleuseuses commence dans le processus d'acquisition impérialiste des ressources et de la force de travail sur l'ensemble de la planète au service de l'économie capitaliste mondialisée (Chamayou, 2010). La mise en départ, sur les routes migratoires, de personnes qui ne peuvent plus assurer leur subsistance dans leur pays d'origine, pourrait ainsi être considérée comme la première étape de la « chasse-capture » des travailleuseuses migrant-es. Celle-ci est rejouée ensuite de manière à la fois symbolique et concrète dans la traque policière, au moment de la traversée des Alpes.

BIBLIOGRAPHIE

- Agamben G., 2016 [1998].- *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Le Seuil.
- Agier M., 2008.- *Gérer les indésirables : Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion.
- Anderson E., 2015. "The White Space", in *Sociology of Race and Ethnicity* 1, pp.10-15.
- Babels (collectif), 2017.- *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*, Le Passager Clandestin.
- Bauman Z., 2011 [1997].- *Le coût humain de la mondialisation*, Fayard/Pluriel.
- Blanchard E., 2014.- « Contrôles au faciès, une cérémonie de dégradation », in *Plein droit* n°103, pp. 11-13.
- Boyce G., 2012.- "Beyond the sovereign gaze", in *Arizona Journal of Interdisciplinary Studies* 1.
- Brambilla C., Jones R., 2019.- "Rethinking borders, violence, and conflict: From sovereign power to borderscapes as sites of struggles", in *Society and Space*, 0, pp.1-19.

- Butler J., 2005.- *Vie Précaire: Pouvoirs du deuil et de la violence*, Amsterdam.
- Chamayou G., 2010.- *Les chasses à l'homme*, La Fabrique.
- Donzelli S., 2013.- "Border Studies Theoretical approaches, themes of inquiry, and suggestions for future work". *Migration Litterature Review*, no Working Paper.
- Dorlin Elsa, (dir.), 2009.- *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Presses universitaires de France.
- Fanon F., 2004 [1962].- *Les damnés de la terre*, La Découverte.
- Fassin D., 2015 [2010].- *La Force de l'ordre*. suivi de *La Vie publique des livres*, Points.
- Galtung J., 1969.- "Violence, Peace, and peace research" in *Journal of Peace Research* 6, pp. 167-191.
- Gregory D., 2004.- *The Colonial Present, Afghanistan, Palestine, Iraq*. Wiley-Blackwell.
- Gregory D, (dir.), 2006.- *Violent Geographies: Fear, Terror, and Political Violence*, Routledge, 2006.
- Guenebeaud C., 2017.- « Dans la frontière : migrants et luttes des places dans la ville de Calais », Thèse, Lille 1.
- Hanus P., 2012.- « La zone frontière du Montgenèvre après 1945 : espace institué, espace négocié » in *Migrations et Société*, n°40, p. 201.
- Jobard F., 2002.- *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Broché.
- Mbembe A., 2006.- « Nécropolitique », in *Raisons politiques*, 21, pp. 29-60.
- Ritaine É., 2015.- « Blessures de frontière en Méditerranée. Introduction ». *Cultures & Conflits*, n° 99-100, pp. 11-24.
- Rosas G., 2006.- "The managed violences of the borderlands : treacherous geographies, policeability, and the politics of race", in *Latino Studies*, 4, pp. 401-418.
- Siestrunck R., 2013.- « Faits divers, principe humanitaire et contrôle des migrants dans les Alpes du Sud (1850-1920) », in *Hommes & migrations* n° 1304, pp. 121-125.
- Soulé B., 2007.- « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », in *Recherches Qualitatives* 27, pp. 127-140.
- Van Hotoum H. et Van Naerssen T., 2001.- *Bordering, Ordering, Othering*, Blackwell.

Rapports :

Tous Migrants, 2019.- « L'accueil des personnes exilées dans le Briançonnais et les Hautes-Alpes, Constats, Initiatives, perspectives », mai 2019. https://tousmigrants.weebly.com/uploads/7/3/4/6/73468541/2020-04-22_accueil___défense_des_droits_des_exilés_dans_le_briançonnais.pdf, consulté le 23/09/2020.

Presse :

C. Del Biaggio et C. Heller, interview dans *Libération*, 14/12/2017. https://www.liberation.fr/debats/2017/12/14/charles-heller-et-cristina-del-biaggio-en-montagne-comme-en-mer-la-frontiere-est-violente-pour-les-m_1616731, consulté le 23/09/2020.

NOTES

1. Les demandeuses d'asile qui arrivent en France doivent commencer leur procédure dans une Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'asile (PADA), dans les capitales régionales. Les mineures non-accompagnées doivent se rendre à la préfecture départementale, à l'Aide Sociale à l'Enfance.
 2. Selon mon observation, de manière variable selon les périodes.
 3. Une bande de 10 km prévue autour des points de frontière (article L. 213-3-1 de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018)
 4. Tous les prénoms avec une * ont été modifiés afin de respecter l'anonymat des personnes interrogées.
 5. Entretiens avec des habitant-es de Briançon et de Névache, mars 2018
 6. Discussion enregistrée avec Francis*, mai 2019
 7. Discussions informelles avec 3 chauffeurs de bus, janvier-avril 2019.
 8. Entretiens avec 3 pisteurs-secouristes de la station de Montgenèvre et 4 travailleuses de remontées mécaniques, mars-avril 2019
 9. Témoignages de personnes reconduites à la frontière recueillis du côté italien, hiver 2018-2019 ; Entretien avec B., habitante de Montgenèvre, avril 2019.
 10. Discussion enregistrée avec Francis*, mai 2019
 11. Entretien avec des habitant-es de la zone-frontière, mars-juin 2018
 12. Tous ces cas de figure ont été observés régulièrement entre mars et juin 2018
 13. Entretien le 17/05/2018 avec H., « attrapé » puis reconduit à la frontière
 14. Discussion avec Francis*, 26/05/2019
 15. Recueil de témoignages de personnes refoulées, avril-juin 2018
 16. Ces violations sont détaillées dans le rapport de l'Anafé, Persona Non Grata, Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne, publié en novembre 2018
 17. Recueil de témoignages de personnes refoulées, avril-juin 2018 ; communiqués du collectif « Chez Jésus », mai, juin, août 2018
 18. Cas raconté par un bénévole de l'association *Le Mamba* à Marseille, mai 2019
 19. Entretiens à Oulx avec des personnes arrêtées et refoulées à Montgenèvre, janvier-mars 2019
 20. Entretiens avec les travailleuses de la station, janvier-avril 2019
 21. Entretien avec Boris*, habitant de Briançon et « maraudeur », mars 2018
-

RÉSUMÉS

À la frontière franco-italienne du Briançonnais (Hautes-Alpes), le contrôle des étranger-es en situation irrégulière par la police aux frontières (PAF) opère de manière discrétionnaire, ciblant a priori les individus à contrôler. Les pratiques policières mobiles prennent la forme de traques des personnes racisées à travers le massif montagneux. Ces pratiques exposent les étranger-es irrégularisées aux dangers du milieu de haute-montagne et s'inscrivent dans un continuum de violences policières et administratives à leur égard. Le contrôle migratoire dans le Briançonnais éclaire d'une part la manière dont la montagne peut être intégrée à des stratégies de pouvoir qui participent à produire la domination de certains groupes sociaux ; et d'autre part, le fait que les frontières contemporaines, facilitant la mobilité des populations étrangères « légitimes » et entravant celle des populations étrangères « indésirables », fonctionnent grâce à une

identification des individus et une différenciation des populations selon des critères de classe et de race. La persistance des traques, ou « chasses policières aux humains illégaux » (Chamayou, 2010), comme technologie de contrôle interroge plus largement la manière dont le contrôle migratoire aux frontières françaises s'inscrit dans un « présent colonial » (Gregory, 2004).

In the town of Briançon (Hautes-Alpes), on the French side of the French-Italian border, the border police (PAF) controls for those who have crossed the border illegally by operating on a discretionary basis. Mobile police practices include tracking down racialised people across the mountains. These practices expose illegal migrants to dangers inherent in the high-mountain environment and are part of a continuum of police and administrative violence committed against them. Migration control in the Briançon area demonstrates how the mountains can be integrated into power strategies that reinforce the dominance of certain social groups. It also shows that borders today, which facilitate the mobility of “legitimate” foreign populations and hinder that of “undesirable” foreign populations, function by identifying individuals and differentiating them on the basis of race and class. The persistence of “police hunts for illegal humans” (Chamayou, 2010) as a control technology helps us, on the whole, to understand how migration control on France’s borders forms part of a “colonial present” (Gregory, 2004).

INDEX

Mots-clés : frontières, police aux frontières, discrimination raciale, violences policières, montagne

Keywords : border control, border police, racial discrimination, police violence, mountains

AUTEUR

SARAH BACHELLERIE

M2 de Sciences Sociales (parcours Géographie). ENS de Lyon.
sarah.bachelierie@ens-lyon.fr